

En deux mille vingt-quatre le samedi vingt-deux novembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Lingres Métropole, légalement convoqué le 29 novembre 2020, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Lingres, sous la présidence de Catherine OLIVIER, Président.

Sonne l'OFFICIEL. Le conseil communautaire déboute, déboute au service de l'ouverture de la séance, remercie les fonctionnaires de la collectivité.

[illegible]

Aliments associés avec délaçation de pousse:

diplomato università con obbligazione di presenza:
 M. Sarah DENT donne giocatrici a M. Michel COMBET ARDINO
 M. Jean BERNARDI donne giocatrici a M. Patrick VIGARIO
 A. Alexandre PORTINARO donne giocatrici a M. Emile REDAELLI
 M. Vincent BERNARDI donne giocatrici a M. Michel COMBET ARDINO
 M. Luciano DERACCHI donne giocatrici a M. René COHEN JUSTI
 M. Huguette DELFÈ donne giocatrici a M. Vincent COMBET
 M. Sébastien LAURENCHÈS donne giocatrici a M. Gilles FIORELLA
 M. Jean Lucien DECHOUX donne giocatrici a M. Benjamin GSA
 M. David LUTZ donne giocatrici a M. René COHEN JUSTI
 M. Jean RATTI donne giocatori a M. Marie-Jean TONDI
 M. Jeanne HESSELE donne giocatrici a M. Sarah TERMECH
 M. Ingrid MATHIA donne giocatrici a M. Guillaume DUBRE
 M. Vincent BERNARDI donne giocatrici a M. Michel COMBET ARDINO
 M. Philippe RIGAUDI DEBATE donne giocatrici a M. René COHEN JUSTI
 M. Vincent REY donne giocatori a M. Jean-Marie LAURENCHÈS
 M. Nadine BERNARDI donne giocatrici a M. François PERRON

Keywords: H. Goss, BECOUT, Hwa Myoung BOUCHER, H. Laurent LAFAYE, Hwa Hyeon CUDDE, Hwa Myoung LEE, H. Vincent BOUTIN

Modification n°II du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Ile - Avis conforme de l'autorité environnementale relatif à la décision de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale mais à un examen au cas par cas

1000
 1000

8234

**Modification n°11 du Plan local d'urbanisme (PLU)
d'Isle – Avis conforme de l'autorité environnementale
relatif à la décision de ne pas soumettre la procédure à
évaluation environnementale mais à un examen au cas
par cas ad hoc**

Délibération du 22 novembre 2024



TÉLÉCHARGER